



Communauté de Communes

Délibération n°2024/151

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents :

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëticia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (*suppléant*)

Absents excusés :

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPCLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëticia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/151

➤ **FONCTION PUBLIQUE : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) A TEMPS NON COMPLET AUPRES DE LA COORDINATRICE PETITE ENFANCE/ENFANCE/ ENFANCE JEUNESSE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) administratif(ve) à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaire afin d'assister la coordonnatrice petite enfance/enfance-Jeunesse dans ses missions et notamment pour l'élaboration et le suivi des conventionnements avec les partenaires financiers (CAF/MSA), la mise en œuvre du projet « passeport du Civisme ».

Il est proposé d'ouvrir ce poste dans les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints d'animation (catégorie C) à compter du 27 septembre 2024.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 63 voix pour et 1 abstention

-ADOpte cette proposition,

- DECIDE de créer un poste d'assistant(e) administratif(ve) petite enfance/enfance-Jeunesse à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaire, en l'ouvrant dans tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs et des adjoints d'animation (catégorie C) à compter du 27 septembre 2024,

- DIT que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique,

- DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget 2024,

-AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF